

Irradier, ça ne coûte pas cher

POUR que l'accélérateur de particules qui a irradié les ouvriers de Forbach ne soit pas une machine infernale, il fallait payer 6,6 millions de francs de mise en conformité. Déclarer l'existence de la machine aux services de contrôles compétents. Informer les salariés des risques existants. Les protéger par des travaux de mises aux normes, des contrôles de sécurité, des informations sur la machine. Enfin, bref, beaucoup de tracas, de pertes de temps et de profit pour protéger des employés, des intérimaires à 35 F l'heure, semblent avoir pensé les patrons. Allons-y comme ça. Qu'ils entrent dedans !

Quand le travailleur intérimaire à 35 F l'heure arrive devant la machine infernale, il ne sait rien du danger. Il ignore, bien sûr, que cet accélérateur de particules non conforme est une bombe, une menace mortelle. Quand la machine tombe en panne, il rentre dedans pour la réparer. Et il reste une demi-heure !, à l'intérieur, exposé aux rayonnements bêta. Le chef d'équipe qui le dirige, qui lui a dit d'entrer dans la machine, ne sait pas grand-chose non plus. Le chef d'équipe a reçu, en tout et pour tout, deux heures de cours et d'information. Qu'est-ce qu'on lui a dit, en deux heures ? Tu vois, quand ça tombe en panne, tu fais réparer par tes gars. En tout cas, on a oublié de lui dire le principal : quand il faut réparer et qu'il envoie ses ouvriers dedans, il les envoie à la mort. Au casse-pipe de l'irradiation. Quand tout se passe bien, le travailleur intérimaire ne coûte pas cher. Quand c'est la catastrophe, il ne coûte pas cher non plus. Tout le monde a vu à la télévision Daniel Leroy, l'ouvrier irradié de Forbach, arriver au procès de ses employeurs pour témoigner. Emballé dans ses pansements. Momifié. Terrible brûlé à 60 %. D. Leroy témoignait sur un brancard, car il ne peut plus se



lever : « Mes plaies, c'est à la limite du supportable. Vous savez ce que c'est d'être irradié ? Je ne pouvais plus rien avaler. J'avais des nausées. Mes cheveux tombaient par paquets. Ma peau brunissait. Je souffrais sans répit. Comme si vous mettiez la tête dans un four à micro-ondes (1). »

Il était suivi par Giovanni Nespolo, son camarade de travail, qui est entré, après lui, dans l'accélérateur de particules. Giovanni Nespolo : « D'abord, je n'ai rien ressenti des brûlures. Et puis, je suis devenu tout marron. Les cloques s'étendaient. Je souffrais. C'était terrible. Aujourd'hui, encore, j'ai des réactions au soleil et j'ai mal aux yeux (2). »

Combien coûtent ces calvaires aux employeurs responsables ? A l'administrateur, au directeur et au PDG de l'entreprise EBS ? Leur chef d'accusation est bénin : « coups et blessures involontaires ». Les peines requises contre eux infimes : un

an de prison avec sursis, 10 000 F, 20 000 F d'amendes. Il y a un abîme entre les souffrances de Daniel Leroy et de Giovanni Nespolo et le prix qu'elles valent. Et pourtant, on ne se débarrassera pas comme ça de l'image de ces deux-là. De l'apparition de l'emmailloté, du grand brûlé, du jeune type de 27 ans qui ressemble à un cancéreux en fin de parcours, de l'irradié chauve, atrocement douloureux, dont on dit avec une compassion bénigne : « Sa vie est fichue. » Hé oui ! C'est une première, l'apparition de la chair à canon intérimaire qu'on peut envoyer au casse-pipe. Et ça ne coûte pas cher. Irradier des gens ne coûte pas cher. Ça ne coûte cher ni en prison, ni en amendes, ni en remords.

« Avez-vous vu comment je suis maintenant ?, dit Daniel Leroy. Monsieur Muller, vous trouvez ça normal ? » M. Muller — le directeur de l'usine — se sent mal. Il se sent coupable de l'accident. Mais les deux autres, MM. Magnen et Roche, le PDG et l'administrateur, ne se sentent pas responsables. L'irradié a beau leur montrer ses bandelettes. Débarquer sur un brancard. Avoir passé six mois en chambre stérile, ne plus compter les greffes et les anesthésies, souffrir encore affreusement, rien ne les atteint. Ils planent. Ils volettent. Bientôt, ils lui diront, peut-être, à Daniel Leroy, ces deux-là : « Vous

avez souffert, certes. Mais tout de même, vous n'avez pas de cancer. Pas de lésions osseuses. De quoi vous plaignez-vous, mon cher ? »

Tandis qu'avec de douces prévenances l'avocat de M. Roche songe à voix haute au sort de M. Roche, administrateur, un ex-ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique, qui connaissait le danger, et demande pour lui la relaxe : « S'il y avait ne serait-ce qu'une amende, M. Roche serait fini sur le plan scientifique et le plan professionnel. » C'est cela, songeons au sort de M. Roche.

Pendant que s'imprime, tout de même, il faut l'espérer, sur un genre d'écran de la mémoire collective, l'image de Leroy et de Nespolo qu'on n'oublie pas. Les ex-chômeurs, les intérimaires, les irradiés pour 35 F l'heure. Ils venaient de l'extérieur ; pour presque rien. Eh bien, ils y retournent, à l'extérieur. Irradiés. Comme Nespolo : « Retravailler ? Mais personne ne veut plus de moi. Et je n'ai même pas d'assurance-vie. » En compagnie de leur chef d'équipe — licencié. Et pourtant, ils s'étonnent, ces irradiés, comme Giovanni Nespolo, de

n'avoir pas reçu un seul mot d'excuse, une seule visite de ces employeurs-là, en trois mois d'hospitalisation. Mais c'est qu'ils s'en foutent de la menace mortelle, de leur irradiation et de la « névrose post-traumatique » d'un irradié comme Giovanni Nespolo. Qu'il arrête, Nespolo ! Sinon, un M. Roche finira par lui trouver un goût bien suspect pour les idées noires, à ce Giovanni, qui met une casquette Ferrari pour cacher son front devenu chauve. Il le sermonnera : « Mais allez donc en Sicile, mon vieux, vous reposer chez votre grand-mère. Ça vous changera les idées. » Névrose post-traumatique !

Mardi, pour comprendre ce qui s'était passé, le tribunal s'est déplacé pour examiner la machine infernale, dans l'entreprise EBS. Elle était en panne. Comme le jour de l'accident... Et malgré les modifications apportées depuis. Une machine toujours aussi fiable !...

Qu'importe, du côté de Forbach et de Sarreguemines, ce ne sont pas les travailleurs intérimaires qui manquent pour la réparer.

Sylvie Caster

(1) et (2) « France-Soir », 22/4.